

Saison 2024-2025

FICHE NOUVEL(LE) ELEVE



Elève : enfant adulte

..... / / âge : sexe : F M Niveau scolaire :
Date de naissance en début de saison à la rentrée de septembre

Responsable légal, si élève mineur : Monsieur Madame

..... / / NOM
Prénom NOM

Coordonnées :

.....
Adresse postale

..... / / Ville
Code postal Ville

Tél 1 : (.....)
père/mère/autre

Tél 2 : (.....)
père/mère/autre

Email 1 : (.....)
Indispensable pour recevoir les communications de l'école. père/mère/autre

Email 2 : (.....)
père/mère/autre

Cours individuel :

..... / /
Instrument 1 Professeur **Jour et horaire prévu :**

..... / /
Instrument 2 Professeur **Jour et horaire prévu :**

Formation musicale (1h.):

Solfège & chant choral (5ans/MS min.) mercredi 10h00 / 10h30 / 11h00 selon l'âge et le niveau

Solfège ado. et adulte jeudi 18h00

Pratiques collectives (1h.) : le lundi

Chœur d'enfants (CP - 14 ans) lundi 17h15

Atelier vocal adulte (à partir de 14 ans) lundi 20h00

Pour finaliser le dossier d'inscription, vous devez :

- préciser le type de paiement :

<input type="checkbox"/> chèque(s)	<input type="checkbox"/> 1x (annuel)	<input type="checkbox"/> virement bancaire (1x.)
	<input type="checkbox"/> 3 (trimestriel)	Attention : les chèques doivent impérativement avoir le même montant et le nom de l'élève au dos. (Voir tableau à la suite).
	<input type="checkbox"/> 9x (mensuel)	

- joindre à cette fiche dûment complétée, paraphée (pages 1 et 2) et signée (page 3).

- un justificatif de domicile (quittance d'électricité, impôts locaux, etc) ; - votre règlement par chèque(s) à l'ordre de L'Arpège.

Pour les règlements par virement bancaire, le dossier sera pris en compte une fois le compte de L'Arpège crédité. **Marquer obligatoirement le libellé/motif de virement avec: inscription + prénom et nom de l'élève.**

Les inscriptions auront lieu le **samedi 7 septembre de 10h00 à 17h00** dans le cadre de la **Journée des associations** au stade de Pacy/Ménilles.

TARIFS saison 2024 / 2025

(du lundi 9 septembre 2024 au samedi 5 juillet 2025)

Disciplines	Frais de scolarité	(hors SNA)	Cotisation	Total	(hors SNA)
<u>Cours individuel (durée :30min.)</u>					
- piano, guitare, violon, flûtes, saxo, batterie, chant →	321,00	(666,00)	39,00	360,00	(705,00)
- second instrument →	+666,00		non	+666,00	
<u>Pratiques collectives :</u>					
- Chœur d'enfants & Atelier vocal (adultes) →	132,00	(idem)	39,00	171,00	(idem)
<u>Formation musicale</u>					
- solfège et chant choral & solfège ado et adulte →	132,00	(idem)	39,00	171,00	(idem)

FORMULE A					
1 cours individuel	→	429,00*	(798,00)	39,00	468,00 (837,00)
+ 1 cours de FM <u>ou</u>					
1 pratique collective					(* tarif réduit)

FORMULE B					
1 cours individuel	→	546,00*	(930,00)	39,00	585,00 (969,00)
+ 1 cours FM					
+ 1 pratique collective					(* tarif réduit)

**Tous les cours sont dispensés à L'Arpège
Pôle culturel de la Vallée d'Eure
7 rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure**

Paielement en 3 fois ou 9 fois

	(hors SNA)	(hors SNA)
Cours individuel d'instrument/chant:	3 x 120 (3 x 235,00)	9 x 40 (9 x 78,33)
Pratique coll./ Eveil / FM seul	3 x 57 (idem)	9 x 19 (idem)
FORMULE A	3 x 156 (3 x 292,00)	9 x 52 (9 x 93)
FORMULE B	3 x 195 (3 x 323,00)	9 x 65 (9 x 107,66)

Conditions de remboursement

Il est rappelé que toute année scolaire commencée est due dans son intégralité et qu'en cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être fait sauf :

- abandon pour raison de force majeure (mutation professionnelle, maladie grave, etc), l'arrêt devant alors faire l'objet d'un examen par le CA qui statuera sur un remboursement au prorata ;

- cas particulier d'un nouvel élève débutant et qui « décrocherait » lors du premier mois et qui informerait par écrit le bureau de son arrêt au plus tard le **1er octobre 2024**.

Ces conditions strictes sont dictées par le fait que les heures et la rémunération des enseignants sont arrêtées contractuellement à la suite des inscriptions sans possibilité de modification par l'association avant la rentrée suivante.

Tarif famille nombreuse

Si 3 membres ou plus d'une même famille (père-mère-enfants) prennent un cours individuel d'instrument, une réduction de 10 % au-delà du premier cours d'instrument est appliqué au moment de l'inscription.

La réduction est toujours calculée sur la base du tarif du cours d'instrument seul, hors cotisation qui reste due en totalité, soit 10% de 321 euros ou **32,10 euros x 2 (ou plus)**.

Le prix des autres pratiques (FM ou collectives) n'est pas pris en compte dans la réduction.

Merci de contacter le trésorier de l'association par mail avant de remettre les dossiers d'inscription afin de vérifier le juste montant du règlement ou (des) chèques à joindre.

Vos engagements

- *Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile.*

(condition indispensable, l'association n'assurant ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales.

- *Je m'engage à respecter le règlement intérieur de L'Arpège.*

(disponible sur le site www.larpege.fr)

.....
Date et lieu

.....
inscrire la mention « lu et approuvé »

.....
Signature